



United Nations
Educational, Scientific and
Cultural Organization

Organisation
des Nations Unies
pour l'éducation,
la science et la culture

Patrimoine mondial

32 COM

Distribution limitée

WHC-08/32.COM/6B
Paris, le 22 mai 2008
Original : anglais/français

ORGANISATION DES NATIONS UNIES
POUR L'ÉDUCATION, LA SCIENCE ET LA CULTURE

CONVENTION CONCERNANT LA PROTECTION
DU PATRIMOINE MONDIAL, CULTUREL ET NATUREL

Comité du patrimoine mondial

Trente-deuxième session

Québec, Canada
2 – 10 juillet 2008

Point 6 de l'ordre du jour provisoire : Rapport d'avancement sur les initiatives de financement

6B : Rapport d'avancement sur la création du Fonds du patrimoine mondial du Pacifique

RÉSUMÉ

Le présent document contient des informations sur les faits nouveaux concernant la création d'un Fonds du patrimoine mondial du Pacifique, depuis la 31e session du Comité, en 2007.

Projet de décision : 32 COM 6.B, voir point 6

1. À la suite d'une réunion régionale tenue du 19 au 23 février 2007 à Tongariro (Nouvelle-Zélande), les États parties de la région du Pacifique ont adopté une déclaration intitulée « Appel des États parties insulaires du Pacifique au Comité du patrimoine mondial », qui a été présentée au Comité à sa 31e session à Christchurch (Nouvelle-Zélande), en juillet 2007 (voir le document *WHC-07/31.COM/11C*).
2. Dans cet Appel, les États parties du Pacifique ont demandé, entre autres, « l'établissement d'un Fonds permanent du patrimoine mondial pour le Pacifique, en tant que mécanisme financier de soutien pour une mise en œuvre effective de la *Convention du patrimoine mondial* dans le Pacifique » (paragraphe 24) et « à la communauté internationale de [le] soutenir et [d'y] contribuer financièrement » (paragraphe 25).
3. Dans sa décision **31 COM 11C**, le Comité en prend note et « se félicite de l'Appel présenté par les États parties du Pacifique et de leur détermination renouvelée à identifier et protéger le patrimoine exceptionnel de leur région, y compris en établissant un Fonds du patrimoine mondial du Pacifique ». En outre, il encourage « les États parties et les donateurs internationaux à verser des contributions financières lorsque le Fonds sera établi. » Le Comité a aussi demandé qu'un rapport d'avancement sur la création du Fonds lui soit présenté lors de sa 33e session, en 2009.
4. Le Centre du patrimoine mondial, comme cela a été fait dans le cas du Fonds du patrimoine mondial africain, est prêt à soutenir cette initiative, dans la limite de ses possibilités. À cet égard, un montant de 40 000 dollars EU a été affecté provenant du Budget ordinaire de l'UNESCO pour 2008-2009, pour contribuer à financer une étude de faisabilité sur la création de ce Fonds. Cette activité sera mise en œuvre au cours du présent biennium par le Bureau de l'UNESCO à Apia (Samoa). D'autre part, grâce à des ressources fournies par le Fonds du patrimoine mondial, ainsi que par les gouvernements australien et néo-zélandais, le Centre prévoit d'organiser deux réunions régionales, en 2008 et 2009, qui permettront à des représentants de tous les États du Pacifique de discuter et de convenir des moyens de faire avancer la création de ce Fonds.
5. Il convient de noter à cet égard que la création d'un Fonds du patrimoine mondial du Pacifique, sur le modèle de celui qui a été créé en Afrique, va dépendre essentiellement de l'engagement des États parties de la région, qui devront avoir un rôle moteur dans son élaboration.

6. Projet de décision

Projet de décision 32 COM 6.B

Le Comité du patrimoine mondial,

1. Ayant examiné le document WHC-08/32.COM/6B,
2. Rappelant la décision **31 COM 11.C**,
3. Prend note des faits nouveaux concernant la création du Fonds du patrimoine mondial du Pacifique ;
4. Encourage les États parties de la région du Pacifique à avoir un rôle moteur dans la réalisation de cette proposition, en s'inspirant du modèle adopté pour le Fonds du patrimoine mondial africain ;
5. Invite les États parties de la région du Pacifique à présenter un rapport d'avancement sur cette initiative, pour étude par le Comité à sa 33e session en 2009.